

Bulletin de renonciation

Contrats à adhésion facultative souscrits à la suite d'un démarchage à domicile, à la résidence ou sur le lieu de travail

Le présent bulletin est établi en application de l'article L. 221-18-1 du Code de la mutualité. Il est destiné à faciliter l'exercice du droit de renonciation dont bénéficie le souscripteur lorsque les conditions prévues par la loi sont réunies.



Identification (Tous les champs sont obligatoires)

Nom et prénom du souscripteur _____

Adresse du souscripteur _____

Contrat n° / référence _____

Date de conclusion du contrat _____

Date d'effet des garanties _____

Lieu de signature (domicile, résidence ou lieu de travail) _____



Information sur la faculté de renonciation

Conformément à l'article L. 221-18-1 du Code de la mutualité, toute personne physique faisant l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou sur son lieu de travail, même à sa demande, et adhérant dans ce cadre à un règlement ou à un contrat collectif à adhésion facultative à des fins étrangères à son activité professionnelle, dispose d'un droit de renonciation.

Ce droit peut être exercé pendant un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter du jour de la signature du bulletin d'adhésion, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Le droit de renonciation s'exerce par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec demande d'avis de réception adressé à :

Mutuelle GSMC
95 rue de Jemmapes
59800 LILLE

Dès lors que le souscripteur a connaissance de la réalisation d'un risque mettant en jeu la garantie du contrat, il ne peut plus exercer son droit de renonciation.

En cas de renonciation, le souscripteur n'est tenu qu'au paiement de la partie de cotisation correspondant à la période pendant laquelle le risque a couru jusqu'à la date de fin d'adhésion. Toutefois, l'intégralité de la cotisation demeure due lorsque le souscripteur exerce son droit de renonciation alors qu'un risque mettant en jeu la garantie est intervenu pendant le délai de renonciation sans qu'il en ait encore connaissance.



Lettre de renonciation

À compléter, dater, signer et adresser à la Mutuelle GSMC, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ou envoi recommandé électronique équivalent), avant l'expiration du délai de 14 jours calendaires ci-dessus

Je soussigné(e), Monsieur / Madame _____

Demeurant à _____

Déclare renoncer, conformément à l'article L. 221-18-1 du Code de la mutualité, au contrat d'assurance référencé ci-dessus, souscrit le / /, à la suite d'un démarchage effectué à mon domicile / à ma résidence / sur mon lieu de travail (rayer la mention inutile).

Fait à _____ Le _____

Signature du souscripteur :



Mutuelle GSMC

Siège social : 95 rue de Jemmapes - 59800 Lille - Tél. : 03 20 82 82 26
www.mutuelle-gsmc.fr Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN n°324 330 614 TVA intra-communautaire : exonération article 261C du C.G.J.